Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 78 (1942)

Heft: 41

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LXXVIIIe ANNÉE — N° 41 14 NOVEMBRE 1942

ÉDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *Ecolier romand et Journal des parents.* — VAUD : *Doit-on réorganiser les cours post-scolaires.* — *A propos des examens annuels.* — *Aux institutrices.* — *Dans les sections : répétitions de gym.* — NEUCHATEL : *Notre assemblée générale.* — TRIBUNE LIBRE : *Reproches... Encouragements.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : A. STEINER, traduit et partiellement résumé par E. D. : *La vipère aspic* (Tableaux scolaires suisses). — ALB. R. : *Réflexions et menus propos d'un maître d'école.* — INFORMATIONS : *Jeunesse anglaise* (La Suisse). — *Concours de composition de la « Semaine suisse ».*

PARTIE CORPORATIVE

« ÉCOLIER ROMAND » ET « JOURNAL DES PARENTS »

L'assemblée annuelle du Comité de direction de l'*Ecolier Romand* et du *Journal des Parents* a eu lieu en septembre, à Lausanne. Nous y avons appris avec soulagement et satisfaction que la situation financière très sérieuse de l'an dernier s'est heureusement redressée. La propagande et l'appel lancé ici même en 1941 ont eu les plus heureux effets. Le nombre d'abonnés a augmenté de façon réjouissante. L'*Ecolier Romand* tire actuellement à 5000 exemplaires et le *Journal des Parents* à 1500. Cependant il faut les dons des associations pédagogiques et de Pro Juventute pour équilibrer le budget.

Nous voudrions une fois encore lancer un pressant appel à tous nos collègues romands, afin que chacun fasse connaître l'*Ecolier* et son pendant *Pour les Cadets*, ainsi que le *Journal des Parents*.

L'*Ecolier Romand*, dont la formule a été rajeunie et modernisée, répond entièrement aux goûts et aux aspirations de nos élèves : articles, illustrations, documentations, actualités, romans et concours, tout est conçu pour les intéresser et les instruire. La nouvelle rédactrice a trouvé une excellente veine qu'elle exploite fort habilement. Nous nous devons de répandre ce journal et de le faire connaître.

Le Journal pour les Cadets devrait être lu et utilisé dans toutes les classes de petits. Il peut devenir un auxiliaire précieux pour les maîtresses.

Le *Journal des Parents* contient de telles richesses que le corps enseignant et tous les parents soucieux de l'éducation de leurs enfants devraient le lire régulièrement et même y collaborer. Il traite de l'actualité, répond à des questions passionnantes ou angoissantes, renseigne

ses lecteurs sur tous les problèmes familiaux, donne des conseils judicieux à ceux qui cherchent. Sa haute tenue en fait un bel instrument d'éducation.

Puisque nous en avons l'occasion, nous tenons à signaler le très grand succès obtenu au Comptoir suisse par le Stand de Pro Juventute, qui avait consacré une bonne place à nos journaux d'enfants, aux concours des élèves et aux travaux manuels.

En terminant, nous voulons remercier vivement les administrateurs de ces périodiques, M. Graz de Pro Juventute et ses collaboratrices, et surtout les rédacteurs, Mme Chenuz, pour l'*Ecolier Romand*, et M. Laurent, pour le *Journal des Parents*. Quand vous saurez qu'un immense labeur est accompli par tous presque sans rétribution, vous comprendrez mieux votre devoir de collaborer à votre tour en recrutant des abonnés.

M. Ray.

P.-S. — On peut obtenir des numéros à l'essai à Pro Juventute, rue de Bourg 8, à Lausanne. Faites-en même immédiatement la demande.

VAUD DOIT-ON RÉORGANISER LES COURS POST-SCOLAIRES ?

(Fin)

Pour essayer la réalisation d'une éducation nationale qui atteigne les buts que l'on cherche, tout en étant capable de créer un enthousiasme dans notre jeunesse, il serait intéressant de créer des camps de jeunesse... et je m'explique :

Au lieu de répartir les cours sur 15 semaines, à raison de 3 heures par semaine, on pourrait faire un grand cours d'une semaine où l'on irait s'installer soit dans un chalet, soit dans un hôtel fermé, soit sous tentes.

On y formerait une grande famille, on y apprendrait à connaître et à aimer le pays, on y chanterait, on y cultiverait son âme et on y développerait son corps. Le sport serait un moyen intéressant pour conduire à l'éducation nationale et la réaliser.

Les jeunes aiment le sport ; on l'y pratiquerait, en venant en aide, du même coup, à l'Etat qui vient d'organiser l'enseignement militaire préparatoire ; se préparer à devenir un bon soldat, c'est aussi de l'éducation nationale.

Un fait regrettable, en passant, et sur lequel je compte revenir bientôt : l'instruction militaire préparatoire facultative, dans le canton de Vaud, n'est pas restée au Département de l'instruction publique et des cultes ; c'est le Département militaire qui s'en occupe. — C'est une profonde erreur : cette instruction est facultative, elle s'adresse aux jeunes gens dès leur sortie de l'école à dix-neuf ans, elle n'est pas militaire ; c'est la suite de l'école et l'éducation de nos jeunes devait

rester entre les mains du Département des écoles. Que s'est-il passé ? — Nous essayerons de le savoir.

Je reviens au fait, m'excuse d'avoir été trop long et conclus. On pourrait, disais-je, dans ces camps de jeunesse, prévoir la préparation aux examens de recrutement. En cela, on aiderait nos jeunes gens en leur évitant peut-être les 80 heures de culture physique obligatoires.

Les difficultés d'organisation de tels camps ne nous ont pas échappé : ravitaillement, prix de revient, matériel, personnel. Il faudra que chacun fasse un gros effort, et que la Confédération ou l'Etat permette une réalisation matérielle semblable à ce que nous trouvons dans les camps militaires par exemple.

C'est une des conditions essentielles de succès ; or, quand il s'agit de l'avenir du pays, aucun sacrifice n'est de trop. R. M.

A PROPOS DES EXAMENS ANNUELS

Ne nous faisons pas trop d'illusions. Les coups de boutoirs donnés aux examens lors des conférences officielles du printemps ne changeront pas la mentalité de nos campagnes. On reste attaché au pur savoir et on le dit. Témoin cet article paru dans la *Revue* du 4 novembre 1942. Son auteur est une notabilité d'un de nos bourgs cossus trônant au milieu de ses riches terres à blé.

« ... Messieurs les instituteurs ont de suite *(sic)* croché leur programme d'hiver, *celui qui compte pour les examens*... Il est dur de rester assis tout le jour à la même place et de chasser de sa tête tous les souvenirs des jours passés au sein de la belle nature, pour *y entasser, à la place, des verbes irréguliers, des problèmes, des dates et des noms de batailles*. Aussi la tâche du régent n'est-elle pas facile... »

Nous connaissons assez l'auteur de ces lignes, pour savoir qu'en homme intelligent il attribue un autre but à l'école. Mais sans le vouloir il a mis le doigt sur la plaie, sur le divorce entre l'école et la vie, que notre mentalité intellectualiste, que notre culte de l'érudition entretient malgré tout. Le verbiage a encore de beaux jours à vivre !

M. B.

AUX INSTITUTRICES

La réunion habituelle d'automne aura lieu au *Foyer féminin, rue de Bourg*, le *samedi 5 décembre* prochain, à *15 h. 30*. Nous aurons le plaisir d'y rencontrer Mme Pilloud, notre représentante au comité S.P.V., et nous la fêterons un peu pour la remercier de tout son dévouement à la cause de l'école et des enseignants.

Parlez-en autour de vous, dans chaque district, dans chaque collège, et venez passer à Lausanne une belle après-midi autour d'une table fleurie, accueillante (pensez à un tout petit coupon de repas).

S'inscrire à l'avance auprès de *Mlle Chamot, chemin du Ravin 12, Lausanne.*

DANS LES SECTIONS

Répétitions de gymnastique.

Morges : Messieurs, lundi 16 novembre ; Dames, jeudi 19 novembre, 17 h. 30.

Reverolle : lundi 16 novembre, 17 heures. — 1° Programme du degré supérieur, 3e année ; 2° Programme des cours d'éducation physique ; 3° Exercices populaires.

Aubonne : mardi 17 novembre, 17 heures.

NEUCHATEL NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Notre assemblée générale annuelle qui a eu lieu à Boudry, samedi 17 octobre, réunissait près de 150 participants. Très peu de jeunes.

M. Léopold Berner, président, en ouvrant la séance, salue les invités : MM. Bonny et Bolle, inspecteurs ; Luginbuhl, représentant de la Société des professeurs neuchâtelois ; Gaudin, du bureau de la Romande ; A. Lagier, de l'U.I.P.G. ; Mlle Mongenet, de l'U.I.P.G., section des dames ; André Chabloz, président de la S.P.V. ; J. Decreuze, H.-L. Gédet, J.-Ed. Matthey et G. Strœle, membres d'honneur de la S.P.N.

Plusieurs invités et sociétaires se font excuser. Puis M. Eugène Piaget, procureur général, a la parole, et sous le titre : *Enfance, adolescence et code pénal,* expose les dispositions inaugurées par le Code pénal fédéral en matière de criminalité infantile. En fait, ces dispositions constituent un droit spécial reposant sur des principes qui bouleverseront les coutumes des nombreux cantons où les délits des mineurs et des adultes étaient poursuivis par des moyens uniformes.

Le législateur fédéral a consacré une notion toute différente en instituant une procédure qui confère au juge la mission de rechercher, par une enquête approfondie, les voies et moyens propres à redresser l'éducation, et conséquemment, la conduite des jeunes délinquants, de façon à éviter une rechute. L'acte illicite importe moins que l'individualisation de l'auteur.

C'est pourquoi, avant de rendre sa sentence et de prescrire la cure d'âme qui en est le corollaire, le juge s'entourera de tous les renseignements susceptibles de mettre à nu la personnalité du jeune coupable. Il devra tenir compte, en particulier, de son âge, de son état physique, mental et psychique, de ses antécédents ; de son entourage, de ses fréquentations, de son éducation, de son hérédité. Un tel faisceau d'éléments d'information nécessitera de nombreux entretiens avec le délinquant, l'audition de ses parents, de ses maîtres, de ses camarades, parfois la consultation du médecin ou du psychiatre, et dans certains cas, la mise en observation dans un établissement spécial.

Le juge qui a procédé à l'enquête est chargé aussi du prononcé de la

sentence, ce qui n'est pas le cas dans la procédure appliquée aux adultes. Autres différences, le mineur ne peut être arrêté préventivement que si son acte l'exige ; c'est le cas, par exemple, pour un pyromane. Le procureur général n'assiste pas à l'audience du jugement ; les débats ont lieu à huis clos et la publicité en est interdite. La présence d'un défenseur est autorisée à l'audience ; mais il est entendu hors de la présence de l'accusé.

Le conférencier regrette que le Code autorise l'intervention d'un avocat qui risque de troubler les rapports de confiance établis au cours de l'enquête en considérant le juge comme l'ennemi de son client.

Il appartient aux cantons de désigner l'instance chargée d'instruire le procès des mineurs. Chez nous, cette tâche a été remise au président de l'autorité tutélaire.

Quant aux mesures de prophylaxie morale, elles consistent le plus souvent dans un changement de milieu. Le mineur dévoyé est placé dans une maison d'éducation ou une famille digne de confiance, mais sous la surveillance effective et incessante de l'autorité tutélaire. Pour les adolescents (14 à 18 ans), le Code prévoit, par exemple, l'obligation d'apprendre un métier ou de séjourner dans un lieu déterminé, l'interdiction de fréquenter certaines compagnies ou la soumission à certaines contraintes telles que l'abstention des boissons alcooliques.

Les peines varient suivant l'âge ; elles vont de la simple réprimande pour l'enfance, à l'amende ou à la détention jusqu'à un an, avec sursis, pour les mineurs de 18 à 20 ans.

M. Piaget fait remarquer que l'autorité tutélaire est si surchargée de besogne, dans notre canton, qu'elle ne pourra pas suivre d'assez près les mineurs placés sous sa surveillance. Une réorganisation s'impose. L'institution d'un tuteur général dont on parle beaucoup depuis quelque temps permettrait de seconder l'autorité tutélaire dans cette surveillance.

Le régime institué par le Code pénal suisse à l'égard des mineurs constitue un grand progrès, au dire du conférencier. Notre canton, dans ce domaine, a précédé les temps, puisque en 1917, il avait été doté d'une loi qui attribuait déjà à l'autorité tutélaire le soin de poursuivre les jeunes délinquants. Par des moyens tels que la radiation du casier judiciaire, la libération conditionnelle, la suspension de la peine, le nouveau code ouvre plus largement que notre loi le chemin qui conduisant à l'amendement du condamné.

L'orateur en arrive enfin à montrer que le corps enseignant a un rôle important à jouer dans la lutte contre la criminalité infantile. Lutte qui doit se traduire par des efforts de réaction incessants contre tous les instincts dangereux de l'enfant.

D'un autre côté, l'instituteur peut faciliter l'enquête par ses renseignements sur l'enfant qui s'est rendu coupable d'un délit. On a sou-

vent fait appel à ces témoignages qui reposaient, dans bien des cas, sur des souvenirs lointains et de peu d'efficacité. Pour leur conserver toute leur valeur, M. Piaget souhaite qu'on établisse une fiche pour chaque enfant dont le comportement moral donne lieu à des plaintes ou à des difficultés. Le maître y consignerait toutes ses observations ; ce document serait conservé pendant 10 ans, au moins.

La criminalité infantile est malheureusement en recrudescence ; les vols, en particulier, se font plus nombreux. C'est la rançon de la mobilisation qui entraîne un relâchement dans la surveillance de la jeunesse. Le même phénomène s'était produit au cours de la guerre précédente. Puis la courbe des délits baissa, suivant de près le rétablissement des conditions normales de la vie. Il en sera de même après la catastrophe actuelle. Ne nous alarmons pas.

C'est sur ce mot d'espoir que M. Piaget termine son clair exposé que ses auditeurs ont suivi avec un très vif intérêt.

Du bref entretien qui suivit, retenons que notre canton ne possède pas de maison pour hospitaliser les enfants tombés sous le coup du code pénal. Celui-ci prévoit une période de 20 ans pour la création d'un tel établissement. On pourrait y affecter l'un de nos orphelinats qui tous accusent une sensible régression du nombre de leurs pensionnaires.

* * *

Après une courte récréation s'ouvre la séance administrative à laquelle M. Camille Brandt, chef du département de l'instruction publique a bien voulu assister. M. Berner, président, le remercie de cette marque d'intérêt.

Le secrétaire, M. F. Burger, donne ensuite lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale. Adopté sans observation.

Puis, par un bref rapport, le président renseigne l'assemblée sur la question des traitements qui se cramponne à nos ordres du jour avec une incurable constance. Des communications ont paru sur la plupart des points de ce rapport.

Comme faits nouveaux, notons que la « Fédération » n'a pas jugé utile d'entreprendre une nouvelle action au sujet des allocations d'automne qui n'ont pas répondu à l'attente générale. Une demande d'amélioration aurait abouti à un échec certain.

En revanche, elle fera tous ses efforts pour obtenir, l'an prochain, des allocations de renchérissement mieux en rapport avec le coût de la vie, et, en faveur des retraités dont les moyens d'existence sont insuffisants pour vivre dignement, elle demandera à l'Etat de se montrer plus généreux.

La discussion sur cet objet nous apprend que le Conseil scolaire de La Chaux-de-Fonds a élaboré le budget des écoles en doublant le poste relatif aux allocations.

M. Berner donne encore communication d'une lettre du secrétariat romand de Pro Juventute, recommandant l'*Ecolier romand* à l'attention du corps enseignant et tout spécialement l'édition destinée aux enfants de 6 à 9 ans, encore inconnue dans bien des localités. Cette édition paraît deux fois par mois.

Enfin, M. Maurice Montandon s'élève contre une décision récente du département de l'instruction publique, aux termes de laquelle les membres du corps enseignant ne pourront plus assumer à l'avenir la direction de sociétés de musique ou de chant, en dehors de la localité où ils sont en fonction.

Cette mesure lui paraît injuste puisque d'autres catégories de fonctionnaires ne sont pas inquiétées pour des gains provenant de travaux accessoires accomplis hors de leur activité officielle. Elle est dangereuse aussi et n'est peut-être que le point de départ d'autres restrictions qui atteindront, par exemple, les porteurs de brevets spéciaux de toute nature.

M. Montandon conclut en invitant le Comité central à examiner la question et, éventuellement, à protester contre la décision incriminée.

M. Julien Rochat remarque que ceux d'entre nous qui ont quelque talent du côté de la peinture et tirent profit de leur pinceau risquent aussi d'être frappés un jour sous prétexte de faire concurrence aux professionnels. Certains de ceux-ci, en matière de chant ou de musique, sont de bien pâles pédagogues auxquels on préfère parfois de simples maîtres d'école.

M. Willy Zwahlen ajoute que, dans le domaine industriel, aucune entrave ne limite les possibilités de gain d'une famille.

Le président central déclare accepter la proposition de M. Montandon. Cette déclaration est saluée par de vifs applaudissements.

Après la clôture de la séance, les participants se rendent au musée de Boudry qu'ils visitent sous la direction du conservateur. Sa collection d'objets de l'âge du bronze mérite une mention toute spéciale.

La journée se termina par une agape avec les invités qui fut servie dans un local de la maison où naquit le révolutionnaire Marat, cette sombre gloire de Boudry. J.-Ed. M.

TRIBUNE LIBRE **REPROCHES... ENCOURAGEMENTS** *(suite)*

En annexe, le « Rapport » de M. Bürki donne des extraits des rapports des experts d'arrondissement. Parmi ces derniers, nous avons lu avec un intérêt particulier les remarques objectives de notre collègue Chantrens.

Nous comprenons d'autant moins les reproches de M. Bürki que les examens pédagogiques des recrues n'ont pas été créés croyons-

nous afin de contrôler — une fois de plus — le travail des maîtres et spécialement des maîtres primaires qui sont, à cet égard, assez bien servis : directeurs, commissions scolaires, inspecteurs, commissions de gestion, examens *annuels*... cela n'est-il pas suffisant ?

Un encouragement maintenant : Entendîtes-vous à la Radio l'excellente causerie qu'y fit M. Jules Laurent, inspecteur, sous ce titre : « L'Eglise et l'école au service de la famille » ? L'orateur y parla des 1400 compositions et dessins présentés au jury chargé de primer les meilleurs travaux concernant « la famille ». Les experts — paraît-il — ne tarissent pas d'éloges quant à la bienfacture de *tous* ces travaux, leur présentation irréprochable, etc. Ils vont même jusqu'à généraliser leur jugement, disant que ces 1400 travaux — bien qu'ils fussent probablement les meilleurs — prouvent suffisamment combien les instituteurs sont soucieux de leur tâche et scrupuleusement conscients de leur responsabilité et ils leur expriment leur chaleureuse gratitude...

Voilà un langage bien réconfortant ! Ne souriez pas, chers collègues, — ma classe n'est en aucune façon intéressée à ce concours — et ne dites pas que je suis bien « chatouilleux » et, en même temps trop sensible aux louanges ! Je vous répondrai que c'est aimer son métier que le défendre et *croire* en la valeur de sa tâche que ne pas la laisser attaquer. Quant aux louanges, je pense qu'il faut les accepter modestement, parce qu'elles sont génératrices de courage, de réconfort et de volonté de faire mieux encore. Sans doute, ne faut-il rien exagérer et surtout ne pas se leurrer en ne voyant que les « lumières » de notre enseignement et en fermant les yeux sur les « ombres ».

Il y a là deux systèmes : celui qui consiste à *reprocher* dans un esprit « de critique » et celui qui reconnaît d'abord l'effort accompli en soulignant surtout ce qu'il y a de bon et de bien intentionné.

Que préférez-vous, mes chers collègues ? De quoi avons-nous *besoin* ? Quelle est l'attitude qui vous aidera le mieux à accomplir « *votre tâche quotidienne souvent si fastidieuse* » ? (Rapport Bürki, p. 6).

E. Brd.

Dans son article, M. Brd. a l'air de s'en prendre à M. Bürki, expert en chef des examens de recrues. Nous, qui connaissons M. Bürki, pouvons affirmer que ses bonnes intentions à l'égard du corps enseignant ne peuvent être suspectées. Quand M. Bürki dit, entre autres : « La faute en est à l'école... » il s'attaque au système, aux programmes, aux tendances, et non au corps enseignant dont il fait partie et qu'il a en très grande estime.

M. Bürki se dresse contre l'intellectualisme. Il s'est fait l'apôtre de la raison et du bon sens contre le savoir livresque, et cela avec une sincérité qu'on ne peut mettre en doute. R. M.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

TABLEAUX SCOLAIRES SUISSES LA VIPÈRE ASPIC

II. Comment reconnaître une vipère.

Celui qui tombe inopinément — c'est en général le cas — sur un serpent s'en tient à distance respectueuse et tente en un éclair de résoudre la question : venimeux ou inoffensif ? Comme le savent même les profanes, et comme le montre très bien le tableau, la couleur fondamentale n'est pas un indice. Elle varie beaucoup, justement chez nos serpents de la Suisse en particulier.

Le peintre a bien montré que la couleur normale gris-brun passe du jaune-brun au rouge-brun.

En général, les femelles sont plus foncées que les mâles. Dans les Alpes, on rencontre en outre une variété, assez rare, foncée, presque noire, mélanique.

Les dessins formés de taches et de bandes noires sont variables aussi. Au moins, la décoration du corps varie-t-elle autour du schéma suivant : un angle ouvert postérieurement, en arrière de la tête ; sur le dos et les côtés du tronc et de la queue, quatre rangées de taches obliques intercalées, dont les deux moyennes courant sur le dos sont les plus nettes. Les angles internes de ces taches dorsales peuvent se rapprocher jusqu'à la soudure, il en résulte une bande en zigzag comme celle de la péliade (dont les dentelures cependant sont arrondies). Cette variante est visible sur le tableau chez l'individu cuivré d'en haut ; elle est décrite par quelques auteurs comme une variété distincte, *vipera aspis*, var. Hugii. Elle serait spécialement abondante en Sicile. En Suisse, on l'a rencontrée à plusieurs reprises. Chez les variétés foncées ou noires du domaine alpin, le dessin encore plus foncé peut être à peine distinct.

La couleur et les dessins des serpents sont grandement avivés, après une mue.

Il est intéressant, lors de la mue d'un serpent en captivité, de comparer l'animal avant et après. Avant, il est indolent, terne, ses paupières sont voilées (on sait que la paupière inférieure transparente recouvre l'œil tandis que la supérieure reste rudimentaire). Après, c'est un animal vivement coloré, aux yeux clairs, avide d'une nourriture qu'il dédaignait avant la mue. Au cours de celle-ci, l'épiderme se fend sur la tête, se rabat comme un col tandis que l'animal s'insinue entre les pierres en sorte qu'il se dépouille de cette gênante tunique. L'épiderme neuf, formé par la couche cellulaire sous-jacente est d'abord humide et mou, il durcit et sèche en quelques heures.

Les proportions du corps sont des caractères de détermination qui

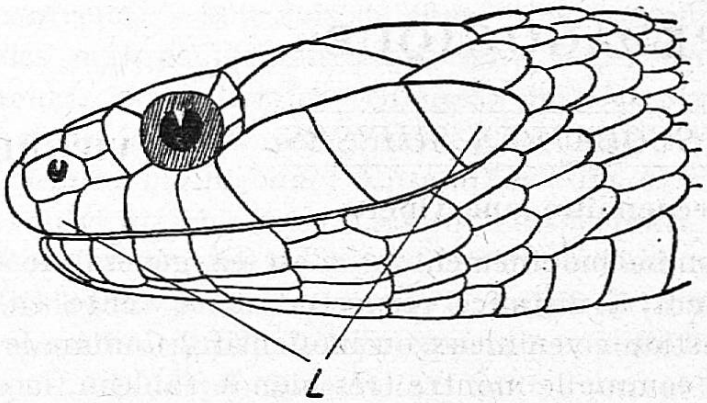

Couleuvre à collier (non venimeuse)
pupille ronde — plaques labiales supérieures (L) contiguës à l'œil.

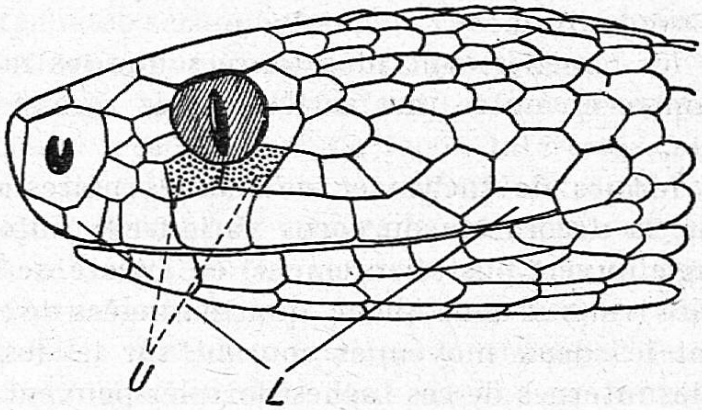

Vipère aspic (venimeuse)
pupille fendue — entre les plaques labiales (L) et l'œil, *deux* rangées de petites plaques sous-oculaires (U ponctuées) — à l'exception des plaques sus-oculaires, le sommet de la tête ne porte que des petites écailles — museau retroussé.

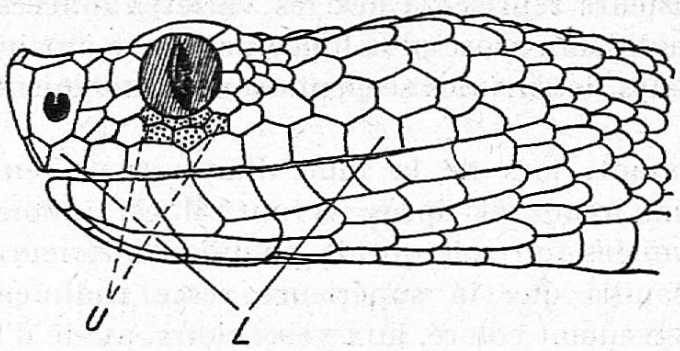

Vipère péliade (venimeuse)
pupille fendue — entre les plaques labiales (L) et l'œil, *une* rangée de plaques sous-oculaires (U ponctuées). — Sommet de la tête portant de grosses plaques frontales et pariétales.

Fig. 2. — Caractères de la tête de la couleuvre à collier, de la vipère aspic et de la péliade.

ne sont guère sensibles qu'aux observateurs exercés. L'aspic est un serpent relativement court, trapu, dont la longueur dépasse rarement 60 cm. ; sa queue qui commence à l'ouverture cloacale, est courte et se termine brusquement par une pointe mince, un peu recourbée vers le bas — caractère peu évident, mais visible sur le tableau chez l'animal lové de droite.

Il est souvent fait allusion à la tête triangulaire nettement distincte du cou, mais cette forme de la tête n'est pas constante, elle peut simuler celle de la couleuvre qui est allongée et se continue insensiblement par le cou, cela peut provoquer des confusions.

Par contre, le museau présente une particularité que possède seule en Suisse la vipère aspic : il est tronqué et retroussé (voir fig. 2 et sur le tableau, le profil de l'individu du milieu, en bas). Le plus souvent ce caractère n'est visible que de près, et par conséquent guère que sur l'animal mort, comme le sont d'ailleurs les deux signes suivants qui sont pourtant les plus sûrs.

La pupille de l'aspic et de la péliade est fendue longitudinalement, tandis que celle des coulœuvres est arrondie. De plus, chez ces dernières, l'œil est contigu aux plaques labiales qui bordent la mâchoire ; chez les serpents venimeux, il y a en plus, sous l'œil, d'autres écailles, les plaques sous-oculaires, deux rangées chez l'aspic, une seule chez la péliade (fig. 2). Enfin, la face supérieure de la tête de l'aspic ne porte, outre les plaques sus-oculaires qui bordent les yeux, que de petites écailles, tandis que chez la péliade, les plaques et les petites écailles y sont mélangées.

En résumé : pour reconnaître l'aspic à une certaine distance, sur le terrain, observer la forme trapue du corps, le dessin du dos et si possible le profil du museau. Prendre garde à un serpent noir ou foncé, il y a grande probabilité que ce soit une vipère, quoique la couleuvre à collier soit parfois mélanique, mais elle hante les lieux humides où manque la vipère.

Si une observation rapprochée est possible, observer encore la forme du museau et considérer la pupille et l'écaillure de la tête (plaques sous-oculaires, frontales, pariétales). A. STEINER.

Traduit et partiellement résumé par E. D. *(A suivre.)*

RÉFLEXIONS ET MENUS PROPOS D'UN MAITRE D'ÉCOLE

Les lois de l'économie scolaire

L'école est tenue en certaines circonstances données, de justifier son activité. A l'occasion des cérémonies de fin d'année un personnage officiel vient lire un *rapport* sur la marche des bâtiments qu'il dirige, les succès comme les échecs viennent s'inscrire en colonnes parallèles. Ce *bilan* dressé permet de conclure à un solde actif ou passif qui viendra

jeter la satisfaction ou l'inquiétude chez les (j'allais dire actionnaires) ... chez les parents et autorités scolaires.

Cette manière comptable d'envisager les résultats de notre enseignement qui nous dissimule souvent les mobiles vrais de l'éducation, répond cependant à un besoin légitime, et cette assimilation de l'école à une entreprise soumise à des lois et à un contrôle est fondée sur des réalités certaines. Il y a une économie scolaire comme il existe une économie politique et l'on ne peut transgresser certaines règles que cette économie scolaire impose sans aller au devant d'échecs inévitables.

L'offre et la demande.

Au temps lointain déjà du libéralisme économique, nos professeurs nous apprenaient que les activités humaines correspondaient à des besoins, le commerce qui tendait à satisfaire ces besoins étant régi par les grandes lois de l'offre et de la demande.

Tous les faits du domaine de l'éducation sont aussi soumis aux lois de l'offre et de la demande. Notre activité est basée sur les *échanges* qui s'établissent entre maîtres et élèves. Les résultats que nous obtiendrons pourront nous satisfaire dans la mesure où l'offre du maître aura correspondu à la demande des enfants et inversément. Il s'agit donc pour nous de savoir, le plus exactement possible, en quoi consiste cette demande des enfants. Si nous les prions de formuler eux-mêmes leurs besoins essentiels, nous nous trouverons en présence d'une liste à caractère très limité : besoin de jeu et d'activité physique et besoin de satisfaire leur curiosité en ce qui concerne les aspects du monde extérieur ; besoin aussi d'exprimer leurs impressions à l'égard de ce monde extérieur.

Est-il nécessaire de montrer que notre offre en orthographe d'accord ou en analyse logique non plus que celle en étude de la division des fractions ne trouve leur correspondant dans la demande des enfants. D'où tous nos embarras scolaires ! Nous offrons, en qualité et en quantité, à nos enfants des choses autres que celles qu'ils désireraient.

Il va sans dire que nous ne sommes pas responsables de cet état de fait ; nous n'avons créé ni la grammaire ni la règle de trois et nous sommes pour bien peu dans les exigences de la société envers nos enfants. Parmi ces exigences figure l'acquisition pendant la période scolaire d'une série de connaissances techniques : accords des participes et règles d'arithmétique par exemple dont nos écoliers ne voient pas du tout la nécessité.

Création de nouveaux besoins.

Lorsque les commerçants en cotonnades n'arrivent pas à écouler leurs produits par suite d'une insuffisance dans la demande, ils s'efforcent d'inspirer aux nègres le désir de porter un tablier. C'est ce qu'on

appelle créer de nouveaux marchés. A ce moment, le besoin de tablier étant créé, la demande en cotonnades va naître et croître et l'offre y répondra pour le plus grand bien du commerce.

De même, lorsqu'il n'y a pas demande dans notre classe pour telle ou telle matière d'enseignement, sommes-nous amenés à susciter pour ces matières un besoin nouveau et nous y réussissons dans la mesure où nous pouvons fonder ce besoin sur les besoins anciens et essentiels de l'enfant. Il va sans dire d'ailleurs que c'est bien impossible pour toutes les branches et tous les élèves. C'est pourtant le but auquel nous devons tendre.

L'école active et sa falsification.

Le grand mérite des pionniers de l'école active est d'avoir décelé les liens qui unissent les besoins premiers de l'enfant et ses acquisitions d'ordre intellectuel. On a édifié sur les découvertes de la psychologie expérimentale une pédagogie nouvelle où une place grande mais légitime est donnée à l'activité manuelle sous toutes ses formes ; la dite activité manuelle trouvant son application, quelquefois assez artificiellement, dans toutes nos disciplines. Cette tendance de l'école active à baser tout notre enseignement sur le concret a connu certaines déviations et a souvent abouti à des procédés qui n'ont, dans leur application, qu'un lointain rapport avec l'école active.

La géographie qui est connaissance du milieu et si possible contact avec ce milieu fut longtemps nomenclature et mémorisation. On s'est aperçu de ce qu'avait de faux cette conception, l'on a voulu que l'école apportât à l'enfant des documents de nature à faire intervenir l'éducation sensorielle de l'écolier. On a assez vite obtenu des résultats évidemment très visibles mais très peu probants aussi. Je m'explique :

L'activité que l'on demande des enfants pour l'acquisition de notions nouvelles en géographie — ou en histoire, ou en sciences naturelles — se réduit trop souvent à collectionner des cartes postales, images de tous genres ou échantillons de matières premières et de produits manufacturés. Quand on a collé les dites cartes et autres documents dans un album, on croit avoir fait de l'école active. Et ce n'est pas vrai dans la plupart des cas. La réunion des images, leur collage sur le papier, voire l'élaboration d'une légende conforme n'a souvent fait appel qu'à des automatismes assez élémentaires, à l'activité proprement dite, dans une très faible mesure. Au lieu qu'autrefois la mémoire dûment dressée gardait au moins quelques noms, il restera peu de chose à nos enfants de leurs collections d'images collées dans les cahiers ou fixées aux murs.

Cependant que, sans livres, sans cartes postales et sans images on fera « une leçon d'école active » autrement valable si nos gosses ont été entraînés, l'espace d'un moment à fixer leur attention sur un fait de

géographie, d'histoire ou de vocabulaire s'ils ont été invités ensuite à en donner une interprétation ; interprétation de l'un qui discutée par l'autre permettra des comparaisons et quelquefois la découverte d'un point de vue commun et la fixation d'une notion nouvelle.

Je ne prétends pas par ces trop faciles constatations jeter l'interdit sur toutes les images que nos élèves pourront trouver dans la revue hebdomadaire de la famille et nous apporter fièrement, mais montrer que l'école active ne consiste pas dans le fait de collectionner ou de confectionner certains matériaux d'enseignement, mais dans le fait de savoir les utiliser. Or combien se contentent de la collection, se déclarant satisfaits quand elle présente bien.

S'il n'y a pas eu comme travail préliminaire la recherche, le choix basé sur la comparaison, la sériation et l'ordonnance générale des documents ; si ce travail n'a pas impliqué un effort conscient de l'élève, l'album, si beau soit-il, n'apportera pas grand'chose. Si d'autre part l'album ou la collection constituée disparaissent dans un tiroir au lieu de servir aux leçons futures, votre travail aura été vain... et vous n'aurez pas fait d'école active. ALB. R.

INFORMATIONS JEUNESSE ANGLAISE

Jusqu'à la guerre, la jeunesse anglaise vivait très à l'écart de l'Etat, sauf peut-être celle qui avait passé par les grandes écoles. Les événements ont changé tout cela ; l'armée, la marine, l'aviation, la D. A. et les nombreux services auxiliaires l'ont mobilisée presque tout entière. Quel sera son statut dans l'Angleterre d'après-guerre ? Retour à l'individualisme ou « étatisation » prolongée ? Conservateurs et travaillistes anglais se sont récemment posé la question. Voici, d'après le Bund, *à quelles conclusions ils sont parvenus :*

Le Congrès des Trade-Unions qui a siégé dernièrement a présenté, sur la question de l'« Education de la jeunesse après la guerre », un memorandum qui peut être considéré comme résumant le point de vue du parti travailliste... C'est bien plus par la lutte contre la misère et par l'abandon d'un état de contrainte trop étroit, que par des devoirs de service à l'égard de l'Etat, que la jeunesse qui grandit doit devenir consciente de sa qualité de citoyen et d'homme, est-il dit dans ce rapport. Chaque jeune doit avoir la possibilité de recevoir une instruction plus complète, ce qui, avec le travail des enfants dès l'âge de 14 ans ; n'a certes pas été le cas jusqu'ici. En principe, on appuie donc sur la nécessité suivante : que les jeunes ayant quitté l'école à 14 ans — les syndicats réclament une élévation de la scolarité jusqu'à 15 ou 16 ans — ne tombent pas directement sous la surveillance du ministère du travail, mais soient bien plutôt placés sous la direction du ministère de

l'éducation. On s'efforcera de donner une instruction plus complète à tous, et le temps nécessaire pour cela ne devra pas être pris sur les loisirs, mais bien sur les heures de travail, attendu qu'une pleine journée de travail n'est pas désirable pour des jeunes de cet âge.

...Il n'est pas nécessaire d'établir dans ce but une nouvelle réglementation générale ; il faut prévoir des améliorations et des réformes qui auront pour but de donner aux enfants des travailleurs les mêmes possibilités d'instruction qu'aux enfants des classes supérieures.

Le rapport du parti conservateur ne s'occupe pas tant de problèmes de détail. Contrairement aux syndicalistes, les conservateurs demandent que le problème soit repris sur une base nouvelle. Les conservateurs ont notamment fait la surprenante constatation que l'on étudie trop dans les écoles anglaises... D'autre part, selon eux, il devrait être exigé beaucoup plus de la jeunesse dans le sens du service direct à l'Etat... Les conservateurs s'occupent aussi très particulièrement des jeunes entre 14 et 18 ans. Ils reconnaissent que les nombreuses organisations libres ont fait beaucoup pour la jeunesse. Mais ils voudraient un contrôle très complet de l'ensemble de la jeunesse par l'Etat et la formation d'une « Federation of Youth ». Les organisations libres qui sont souvent une émanation de l'Eglise, auraient la possibilité, dans ce cadre, de poursuivre leurs efforts en faveur des jeunes. Le programme de travail de cette Fédération devrait comprendre : 1. les sports ou l'instruction militaire préparatoire, comme c'est aujourd'hui le cas pour le corps d'entraînement des futurs aviateurs, le corps des cadets de la marine, les scouts et autres groupements de jeunesse ; 2. la culture intellectuelle dans la mesure avant tout où elle est en rapport avec un travail pratique ; 3. et enfin le service pour l'Etat. L'entrée des enfants dans la « Fédération de jeunesse » devrait avoir un caractère solennel afin de faire impression sur les enfants, qui deviendraient dès lors de « Jeunes citoyens ».

Les projets conservateurs ont donné lieu à une très vive discussion. Tous les partis, par le moyen de leur organe respectif, *L'Observer* (conservateur), le *Manchester Guardian* (libéral) et le *Daily Herald* (travailliste) s'élevèrent résolument, dans des éditoriaux, contre la tendance de ce rapport considérée comme trop totalitaire.

(*La Suisse*, 26 octobre 1942.)

CONCOURS DE COMPOSITION DE LA « SEMAINE SUISSE »

Le concours scolaire de composition de la « Semaine Suisse 1942 » est consacré aux postes suisses. Organisé dans les écoles du pays avec l'assentiment et la recommandation bienveillante des directions cantonales de l'Instruction publique, il connaîtra le même succès que ses devanciers.

Mis sur pied chaque année depuis 1919 par l'association de la « Semaine Suisse », ces concours ont pour but de donner aux élèves l'occasion de s'initier aux différents secteurs de notre économie, de prendre contact avec nos principales branches d'activité industrielle et par conséquent de se pénétrer de la variété, de la qualité et de la précision du « travail suisse ».

La préparation de ces concours dans les classes permet aux maîtres de renseigner leurs élèves sur les difficultés économiques que notre peuple se doit de surmonter. La leçon de choses se place ainsi sur un plan supérieur et devient une bonne leçon d'éducation nationale.

L'an dernier le sujet du concours de la « Semaine Suisse » se rapportait à la fabrication du papier en Suisse. La participation fut des plus réjouissantes. 2195 travaux furent primés et chaque lauréat a reçu non seulement une carte-diplôme mais encore une jolie papeterie confectionnée spécialement à leur intention.

Comme de coutume, l'association de la « Semaine Suisse », en invitant les membres du corps enseignant au Concours 1942, leur a remis une brochure d'information contenant toutes les indications nécessaires. Portant le même titre que le concours : « Les postes suisses », cette brochure contient des renseignements de première main sur cette importante régie d'Etat. L'opuscule intéresse vivement le lecteur notamment dans les chapitres consacrés à l'évolution historique des postes, au développement et au rôle qu'elles jouent dans la vie du pays.

Le règlement du concours n'a pas été modifié. Le thème peut être traité librement. Le maître dispose de toute liberté à ce sujet. Il fera écrire, en classe, ou comme tâche à la maison, une composition se rapportant au sujet général. Il désignera les deux meilleurs travaux de chaque classe et les adressera jusqu'au 31 décembre 1942 au plus tard à l'Association de la « Semaine Suisse », à Soleure.

Les organisateurs du concours ont constaté qu'un trop grand nombre de maîtres et plus spécialement ceux habitant les régions agricoles et montagneuses du pays hésitaient à organiser le concours ou s'abstenaient d'envoyer les meilleurs travaux de leurs classes avec l'idée préconçue qu'ils auraient moins de chance que les concurrents des villes. Cette opinion est heureusement sans fondement. Les dispositions sont prises pour que chaque classe remporte deux prix. Par ailleurs, il n'est pas fait de classement général.

L'Association de la « Semaine Suisse » invite tous les membres du corps enseignant à participer au concours et à s'associer à son œuvre et d'initier très tôt les enfants de nos écoles aux problèmes économiques du pays, en les rendant attentifs au grand principe de solidarité et d'entr'aide nationale que sa devise proclame :

« Honneur au travail national ! »

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE

COLLECTION POUR LA JEUNESSE

en nouvelle présentation.

VOLUMES RELIÉS PLEIN-PAPIER

NOUVEAUTÉS :

VIGI LE SOLITAIRE

par FRITZ BRUNNER.

Un volume in-8° illustré, avec couverture en couleurs . . . . . relié Fr. 5.—

Histoire très vivante d'une classe et surtout d'un vaillant cœur d'enfant qui triomphe de toutes les difficultés. Une amitié fidèle née d'un malheur n'est-ce pas la plus belle récompense qu'on puisse souhaiter ?

LA MAISON VERTE

par MARIA FREITAG.

Un volume in-8° illustré, avec couverture en couleurs . . . . . relié Fr. 4.—

Charmant conte pour les enfants de 8 à 10 ans ; c'est l'histoire naturelle et spontanée de cinq enfants habitant la même maison et qui partagent leurs jeux, leurs distractions et leurs aventures.

RÉIMPRESSIONS PARUES OU A PARAITRE :

Volumes in-16.

CORBAZ : *Au grand air*	Fr. 3.—
CORNAZ : *Nouveaux amis*	» 3.—
CUCHET-ALBARET : *Le beau château*	» 3.—
GAGNEBIN-MAURER : *Le dessus du panier*	» 3.—
SWIFT : *Voyage de Gulliver*	» 3.—
DE VILLEROY : *Louis Pasteur*	» 3.—
ANDERSEN : *Contes*	» 3.50
BUCKLEY : *Les enfants de l'Aurore*	» 3.50
— *Légendes de la Grèce antique*	» 3.50
BUTTS : *Au temps des chevaliers*	» 3.50
— *Contes du moyen âge*	» 3.50
COLLODI : *Aventures de Pinocchio*	» 3.50
COOPER : *Le Tueur de daims et Oeil de faucon*	» 3.50
— *Le dernier des Mohicans*	» 3.50
CORBAZ : *Cœurs d'enfants et cœurs de bêtes*	» 3.50
GASK : *Histoires de chiens*	» 3.50
MACLEOD : *Le Marchand de Venise*	» 3.50
— *Le songe d'une nuit d'été*	» 3.50
PELLAUX et WASEM : *Jo et Pat*	» 3.50
SCOTT : *Ivanhoé*	» 3.50
SEWELL : *Le Prince noir*	» 3.50
WYSS : *Le Robinson suisse*	» 3.50
BUTTS : *Le trésor des Niebelungs*	» 4.—
DICKENS : *L'enfance de David Copperfield*	» 4.—
— *Olivier Twist*	» 4.—
FARRAR : *Saint-Winifred*	» 4.—
REYNOLD : *Contes et légendes de la Suisse héroïque*	» 4.—
WOOD : *A la recherche du Grand Lama*	» 4.—

OUVRAGES POUR JEUNES FILLES :

BÖGLI : *En avant*	Fr. 3.50
EWING : *De six ans jusqu'à seize*	» 3.50
GAGNEBIN, SUZANNE : *Des Cœurs*	» 3.50
— *Oncle Melchior*	» 3.50
— *Plus jamais*	» 3.50
— *Sœur Vic*	» 3.50
— *Une trouvaille*	» 3.50

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

Bibliothèque nationale suisse,
BERNE

J. A. — Lausanne

COURS SPÉCIAUX pour INSTITUTEURS

Tous les 15 jours, le samedi après-midi de 14 à 18 h.

Prix spécial : Fr. 12.- par mois qui représente une réduction de 40% sur le tarif ordinaire.

Renseignez-vous sans engagement.

ÉCOLE RUEGG 2, Place Bel-Air, 2 LAUSANNE Téléphone 3 23 00

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

AUQUEL EST ADJOINTE LA

CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE VAUDOISE

GARANTIE PAR L'ÉTAT

•

Prêts hypothécaires et sur nantissement
Dépôts d'épargne
Emission d'obligations foncières
Garde et gérance de titres
Location de coffres-forts (Safes)

Instituteurs, institutrices ! Notre matériel de réforme scolaire vous enthousiasme, vous et vos élèves !

Demandez notre catalogue gratuit de matériel pour :

le calcul
l'école active
le travail manuel

WILH. SCHWEIZER & Co. WINTERTHUR

Editeurs responsables : C. Grec et A. Rudhardt.

LAUSANNE, 21 novembre 1942 LXXVIIIe ANNÉE — No 42

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

Administration et Editeurs responsables :
IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 3 36 33 — Chèques postaux II. 6600

Responsable pour la partie des Annonces :
PUBLICITAS S. A., SUCCURSALE DE LAUSANNE

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.— ; ÉTRANGER : FR. 11.—

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

" AU BLÉ QUI LÈVE "

Bibliothèque circulante pour les jeunes de 6 à 18 ans

La Vuachère, LAUSANNE

Prêts de livres sur place
Envois postaux
Renseignements gratuits

Le beau vêtement se fait chez

MUHLSTEIN

16, rue de la Confédération, Genève

Cet hiver encore vous pourrez organiser à peu de frais une

séance de projections lumineuses en couleurs naturelles

Renseignements et références par :
J.-L. FELBER, chemin du Levant 69, Lausanne

Prêts de Fr. 300.- à Fr. 1500.-, remboursables en 12 à 18 mensualités, **très discrets,** sont accordés de suite aux membres du corps enseignant et à **toute** personne solvable.

Timbre-réponse. **BANQUE GOLAY & Cie, Paix 4, LAUSANNE**

ALLEMAND ANGLAIS ou ITALIEN

garanti en 2 mois parlé et écrit. (Nouveaux cours tous les 15 jours.) Diplômes : langues, secrétaire, sténo-dactylo, interprète et comptable en 3, 4 et 6 mois. Prép. emplois fédéraux en 3 mois. Classes de 5 élèves. LUCERNE 57 — NEUCHATEL 57 ZURICH, Limmatquai 30.

ECOLES TAMÉ